

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 30 MAI 2017**

<b>Vice-présidence :</b>	Mme Christine Capper
<b>Conseil général :</b>	45 Conseillers généraux sont présents ( <i>selon liste des présences annexée</i> )
<b>Excusé(s) :</b>	Mmes Laetitia Weber, Catherine Perritaz et Christine Vionnet Caverzasio, MM Philippe Dougoud, Jean-Baptiste Carrel
<b>Absent :</b>	--
<b>Conseil communal :</b>	Mmes Diana Carbonnier et Paola Ghielmini Krayenbühl et MM Jean-François Charrière, Roger Berset, Dominique Ayer, Jacques Crausaz, Fabien Schafer, Georges Python et Philippe Reynaud

Il est 19h30 quand Mme Christine Capper souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette séance.

La séance a été convoquée conformément aux articles 34 et 38 de la loi sur les communes (LCo) :

- par convocation personnelle le 15 mai 2017 ;
- par insertion dans la Feuille officielle du 19 mai 2017 ;
- par avis au pilier public et sur le site Internet de la commune de Gibloux

Elle informe que les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Elle rappelle les règles de récusation et demande si une personne est concernée par un objet discuté ce soir ; ce n'est pas le cas.

Tous les documents ont été transmis à chacune et chacun, ils étaient également disponibles sur le site internet [www.commune-gibloux.ch](http://www.commune-gibloux.ch) et au secrétariat général. Il n'y aura pas de lecture complète des messages, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un membre du Conseil général.

Elle salue particulièrement les nouveaux conseillers généraux, M. Frédéric Oberson en remplacement de M. Arnaud Pittet, M. Nicolas Waeber en remplacement de M. Patrick Papaux et Mme Sophie Tritten en remplacement de M. Gilles Seydoux.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal des séances des 5 et 6 décembre 2016
2. Rapport de gestion de la Commune de Gibloux
3. Approbation des comptes 2016 de la Commune de Gibloux
  - 3.1 *Compte de fonctionnement*
  - 3.2 *Compte des investissements*
4. Rapport de gestion du Home médicalisé du Gibloux
5. Approbation des comptes 2016 du Home médicalisé du Gibloux
  - 5.1 *Compte de fonctionnement*
  - 5.2 *Compte des investissements*
6. Décisions spéciales d'investissement
  - 6.1 *Transformation des locaux communaux à Rossens*
  - 6.2 *Rénovation de la Route des Combes et du Levant – Farvagny-le-Grand*
7. Proposition du groupe de Rossens pour la constitution d'une Commission du personnel (5 décembre 2016)
8. Elections

8.1 Election à la présidence

8.2 Election à la vice-présidence

8.3 Election de scrutateurs suppléants pour les cercles de Corpataux-Magnedens et Le Glèbe

8.4 Election d'un membre la commission des naturalisations pour le cercle de Vuisternens-en-Ogoz

9. Informations du Conseil communal

10. Divers

M. Dominique Castella au nom du cercle de Rossens demande une motion d'ordre, soit de retirer le point 7 dudit ordre du jour – *Proposition du groupe de Rossens pour la constitution d'une Commission du personnel (5 décembre 2016)* par un vote de non entrée en matière. Le cercle s'en remet à la commission financière et à ses prérogatives existantes afin d'évaluer les questions de dotation en personnel ou de rémunération du personnel lors de la prochaine assemblée du budget.

**Décision :**

**Acceptez-vous cette motion d'ordre de retirer le point 7 – Proposition du groupe de Rossens pour la constitution d'une Commission du personnel (5 décembre 2016)?**

**La motion d'ordre proposée est acceptée à l'unanimité.**

Cet ordre du jour sans le point 7 ne fait l'objet d'aucune remarque.

## **1. Approbation du procès-verbal des séances du Conseil général des 5 et 6 décembre 2016**

Aucune remarque n'est faite sur le procès-verbal des séances des 5 et 6 décembre 2016.

**Décision :**

**Acceptez-vous le procès-verbal des séances du Conseil général des 5 et 6 décembre 2016 ?**

**Le procès-verbal des séances des 5 et 6 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.**

Des remerciements sont adressés à Mme Nadia Galley pour sa rédaction.

## **2. Rapport de gestion de la Commune de Gibloux**

La vice-présidente rappelle que le rapport de gestion ne sera pas voté et donne la parole au syndic, M. Jean-François Charrière.

M. Charrière apporte les salutations du Conseil communal. Le Conseil communal est satisfait de présenter des résultats positifs, que ce soit pour la commune ou pour le home médicalisé du Gibloux. Il fera tout ce qui est possible pour que cette situation perdure ces prochaines années.

M. Charrière souligne le bon travail de ses collègues du Conseil communal et du personnel de l'administration communale, il les remercie pour leur engagement.

Le rapport de gestion est une obligation légale pour les communes avec un Conseil général (art. 95 bis, Loi sur la communes).

Etant une première pour la commune de Gibloux, il n'était pas évident de trouver une formule pour sa rédaction. Le Conseil communal a constaté, en étudiant les rapports de gestion édités par les communes de Romont, Estavayer, Bulle et Marly, qu'il pouvait y avoir de nombreuses manières de concevoir un tel rapport. Le Conseil communal espère que les membres présents ce soir aient trouvé des informations qui peuvent les aider à mieux remplir leur mission.

Le rapport de gestion ne sera pas commenté, le Conseil communal se met à disposition pour répondre aux questions, que ce soit pour obtenir des précisions ou des explications sur un sujet.

L'assemblée n'a pas de question à formuler.

La vice-présidente remercie le Conseil communal pour la rédaction du rapport de gestion.

### **3. Approbation des comptes 2016 de la Commune de Gibloux**

#### ***Présentation du dossier par M. Jacques Crausaz :***

Introduction :

Le premier bouclage des comptes de la commune de Gibloux donne confirmation que la situation de la commune fusionnée est saine, que les finances sont sous contrôle et que le service des finances est pleinement fonctionnel.

Les comptes ont été révisés par la fiduciaire Fiduservice SA, la commission financière de Gibloux s'est prononcée sur le rapport de l'organe de révision.

Comptes de fonctionnement 2016 :

- Produits conformes au budget et ensemble de charges moins élevées que prévu.
  - Excédent brut de produits avant amortissements supplémentaires de fr. 1'545'176.98 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de fr. 378'179.00.
  - Résultat dans la continuité par rapport aux anciennes entités – excédent brut de produits de fr. 2'003'874.46 au bouclage des comptes 2015.
  - Recettes nettes des opérations immobilières 2016 (gains comptables) de fr. 2'132'825.60 - affecté à une réserve générale destinée aux infrastructures communales (fr. 2'377'153.27 au 31.12.2016).
- Au total, un montant de fr. 2'900'014.58 affecté à la réduction de la dette.

Comptes des investissements 2016 :

- Excédent de charges de près de fr. 4'000'000.00 soit fr. 5'900'000.00 inférieur aux prévisions budgétaires.
- Retard dans la facturation et/ou dans la réalisation de certains projets (env. fr. 4'000'000.00) et report de projets pour un montant de fr. 1'235'000.00.
- 21 projets d'investissements en cours pour un solde de crédits approuvés de fr. 12'000'000.00.

Bilan au 31.12.2016 :

Premier bouclage, une opportunité pour assainir le bilan en visant les objectifs principaux suivants :

- Affectation et rationalisation des réserves inscrites au bilan.
- Réconciliation du bilan avec le contrôle de l'endettement établi par le Service des communes avec amortissements supplémentaires : fr. 4'016'359.98 de prélèvements sur les réserves disponibles et fr. 1'484'669.04 prélevé sur l'excédent de produits du compte de fonctionnement.

#### *Compte de fonctionnement*

Résultats en résumé

	Comptes 2016		Budget 2016	
	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>Chiffres bruts</b>	<b>40'633'541.11</b>	<b>42'178'718.09</b>	35'805'922.00	35'427'743.00
Imputations internes	3'532'959.75	3'532'959.75	3'347'302.00	3'347'302.00
<b>Chiffres nets</b>	<b>37'100'581.36</b>	<b>38'645'758.34</b>	32'458'620.00	32'080'441.00
Excédent brut de produits/charges	1'545'176.98			378'179.00

Procès-verbal séance Conseil général 30 mai 2017

Amortissements obligatoires	1'610'882.20			
Attributions/Prélèvements réserves non obligatoires	10'662.00	266'706.60	10'000.00	332'500.00
<b>Excédent brut de l'exercice 2016</b>	<b>2'900'014.58</b>			<b>700'679.00</b>

Assainissement et transferts au bilan				
Gains comptables		2'132'825.60		
Attributions/Prélèvements sur les réserves	2'132'825.60	4'016'359.98		
Amortissements supplémentaires	4'016'359.98			
<b>Total</b>	<b>6'149'185.58</b>	<b>6'149'185.58</b>		

Chiffres nets après opérations sur le bilan	30'951'395.78	32'496'572.76	32'458'620.00	32'080'441.00
Amortissements supplémentaires	1'484'669.04			
<b>Total net du fonctionnement</b>	<b>32'436'064.82</b>	<b>32'496'572.76</b>	32'458'620.00	32'080'441.00

<b>Excédent net de produits/charges</b>	<b>60'507.94</b>			<b>378'179.00</b>
---	------------------	--	--	-------------------

Compte de fonctionnement 2016 par chapitre

	Comptes 2016		Budget 2016	Ecart net CO-BU		
	Charges	Produits	Charges	Produits	Fr.	% BU
Administration	2'842'156.90	88'270.90	2'858'140.00	27'600.00	-76'654.00	-2.71%
Ordre public	616'883.88	345'707.23	595'765.00	243'650.00	-80'938.35	22.99%
Enseignement et formation	9'003'468.20	979'641.70	9'370'482.00	880'319.00	466'336.50	-5.49%
Culture, sports et loisirs	1'809'753.20	481'124.70	1'550'699.00	239'121.00	17'050.50	1.30%
Santé	2'395'183.10	119'668.90	2'394'003.00	60'000.00	-58'488.80	-2.51%
Affaires sociales	7'363'778.02	3'964'568.74	8'197'680.00	4'571'502.00	226'968.72	-6.26%
Transports et communications	1'787'392.58	162'944.15	1'879'134.00	180'200.00	-74'485.57	-4.38%
Protection, aménag. environ.	3'453'515.75	2'884'907.55	3'656'939.00	2'939'284.00	149'046.80	20.77%
Economie publique	975'800.18	1'738'078.88	967'012.00	1'511'350.00	217'940.70	40.04%
Finances et impôts	11'870'278.34	31'413'805.34	4'336'068.00	24'774'717.00	895'122.00	-4.38%
<b>Total brut</b>	<b>42'118'210.15</b>	<b>42'178'718.09</b>	35'805'922.00	35'427'743.00	-	-

Procès-verbal séance Conseil général 30 mai 2017

					438'686.94
<b>Excédent produits/charges</b>	<b>60'507.94</b>			<b>378'179.00</b>	
Doubles écritures	3'532'959.75	3'532'959.75	3'347'302.00	3'347'302.00	
<b>Total net</b>	<b>38'585'250.40</b>	<b>38'645'758.34</b>	32'458'620.00	32'080'441.00	

Recettes fiscales 2016 – répartition

	Comptes 2016	Budget 2016	Ecart CO-BU	Part % total CO
Personnes physiques, revenu	12'782'029.25	13'500'000.00	-717'970.75	63.36%
Personnes physiques, fortune	1'074'886.55	1'000'000.00	74'886.55	5.33%
A la source	353'453.35	325'000.00	28'453.35	1.75%
Prestations en capital	606'073.95	300'000.00	306'073.95	3.00%
Gains immobiliers.00 et plus-values	796'920.35	390'000.00	406'920.35	3.95%
Mutations	650'069.40	600'000.00	50'069.40	3.22%
Successions et donations	0.00	5'000.00	-5'000.00	0.00%
Contributions immobilières	1'871'268.30	1'800'000.00	71'268.30	9.28%
Personnes morales, bénéfice	1'330'634.70	1'100'000.00	230'634.70	6.60%
Personnes morales, capital	130'582.65	200'000.00	-69'417.35	0.65%
Sur les automates	0.00	1'500.00	-1'500.00	0.00%
Sur les véhicules	533'074.40	508'000.00	25'074.40	2.64%
Sur les chiens	44'726.35	23'000.00	21'726.35	0.22%
<b>Total</b>	<b>20'173'719.25</b>	<b>19'752'500.00</b>	<b>421'219.25</b>	<b>100.00%</b>

Compte des investissements

Par chapitre	Comptes 2016		Budget 2016		Ecart Co-BU
	Charges	Produits	Charges	Produits	
Enseignement et formation	57'402.60		63'400.00		-5'997.40
Culture, sports et loisirs	190'290.80	83'629.20	200'000.00	83'000.00	-10'338.40
Transports et communications	1'027'016.05	6'741.05	2'062'000.00	244'000.00	-797'725.00
Protection, aménag. de l'environn.	2'849'600.75	1'802'331.00	4'795'000.00	1'282'500.00	2'465'230.25
Finances et impôts	3'854'979.15	2'053'543.00	6'200'000.00	1'795'600.00	2'602'963.85

Procès-verbal séance Conseil général 30 mai 2017

<b>Total</b>	<b>7'979'289.35</b>	<b>3'946'244.25</b>	13'320'400.00	3'405'100.00	<b>5'882'254.90</b>
<b>Résultat</b>		<b>4'033'045.10</b>		9'915'300.00	

Par catégorie	Comptes 2016		Budget 2016		Ecart Co-BU
	Charges	Produits	Charges	Produits	
Recettes d'investissement		3'615'428.25		2'948'100.00	-667'328.25
Soldes anciens projets	44'554.50				44'554.50
Projets terminés en 2016	1'685'772.30	90'370.25	1'680'400.00	114'000.00	29'002.05
Projets en cours	6'248'962.55	240'445.75	10'405'000.00	343'000.00	4'053'483.20
Projets reportés			1'235'000.00		1'235'000.00
<b>Total</b>	<b>7'979'289.35</b>	<b>3'946'244.25</b>	13'320'400.00	3'405'100.00	<b>5'882'254.90</b>
<b>Résultat</b>		<b>4'033'045.10</b>		9'915'300.00	

*Décomptes finaux des projets terminés avant le 31.12.2015 :*

Nombres de projets	16
Charges totales nettes	fr. 1'587'495.69
Economie totale nette (8.9%)	fr. 140'899.41

Projets avec dépassement important :

Rossens, décision en 2003

Révision du PAL, budget fr. 220'000.00, décompte fr. 241'256.20, dépassement fr. 21'256.20

Le dépassement par rapport aux crédits alloués (fr. 90'000.00 en 2003 + fr. 30'000.00 en 2009 + fr. 100'000.00 en 2012) s'explique par le traitement des oppositions et les modifications des règles légales de l'aménagement du territoire qui ont objectivement exigé plus de travail pour le bureau d'urbanisme.

Vuisternens-en-Ogoz, décision en 2012

Révision du PAL, budget fr. 60'000.00, décompte fr. 81'972.80, dépassement fr. 21'972.80

Le dépassement par rapport au crédit alloué (fr. 60'000.00 en 2012) est dû au refus de l'Etat de toutes les mises en zone proposées par la Commission administrative. Cela a exigé de revoir le projet et d'apporter de nombreuses modifications au PAL d'où un surcroît de travail pour le bureau d'urbanisme.

*Décomptes finaux des projets terminés en 2016 :*

Nombre de projets	15
Charges totales nettes	fr. 8'376'652.85
Economie totale nette (4.8%)	fr. 402'383.25

Projets avec dépassement important :

Farvagny-le-Grand, décision en 2011

Réfection route de Montban, budget fr. 450'000.00, décompte fr. 527'906.05, dépassement fr. 77'906.05.

Le dépassement est dû à des travaux complémentaires hors devis effectués en marge de la réfection de la route de Montban, pour certains à la demande des riverains, soit en 2014 (tapis bitumeux rte de Planchevra, complément d'éclairage rte de Montban, élément de mur, sentier de liaison avec clôture) pour un montant d'environ fr. 43'000.00 et en 2015 et 2016 (mur de soutènement) pour un montant d'environ fr. 27'000.00.

Vuisternens-en-Ogoz, décision en 2013

Assainissement EU, Abbaye, budget fr. 300'000.00, décompte fr. 385'026.00, dépassement fr. 85'026.00

Les travaux d'adaptation des infrastructures EP et EU du secteur de l'Abbaye ont été réalisés en 2014 et 2015 sous la responsabilité du bureau Ribl SA. Inscrits au budget pour un montant total de fr. 400'000.00 (fr. 300'000.00 EU + fr. 100'000.00 EP), les travaux ont fait l'objet en 2014 d'un devis révisé de fr. 468'000.00 validé par la Commission administrative. Au final, avec un dépassement net de fr. 70'811.00 (fr. 85'026.00 EU – fr. 14'215.00 EP) par rapport aux chiffres du budget, le coût total n'est que de fr. 2'811.00 plus élevé que le devis révisé.

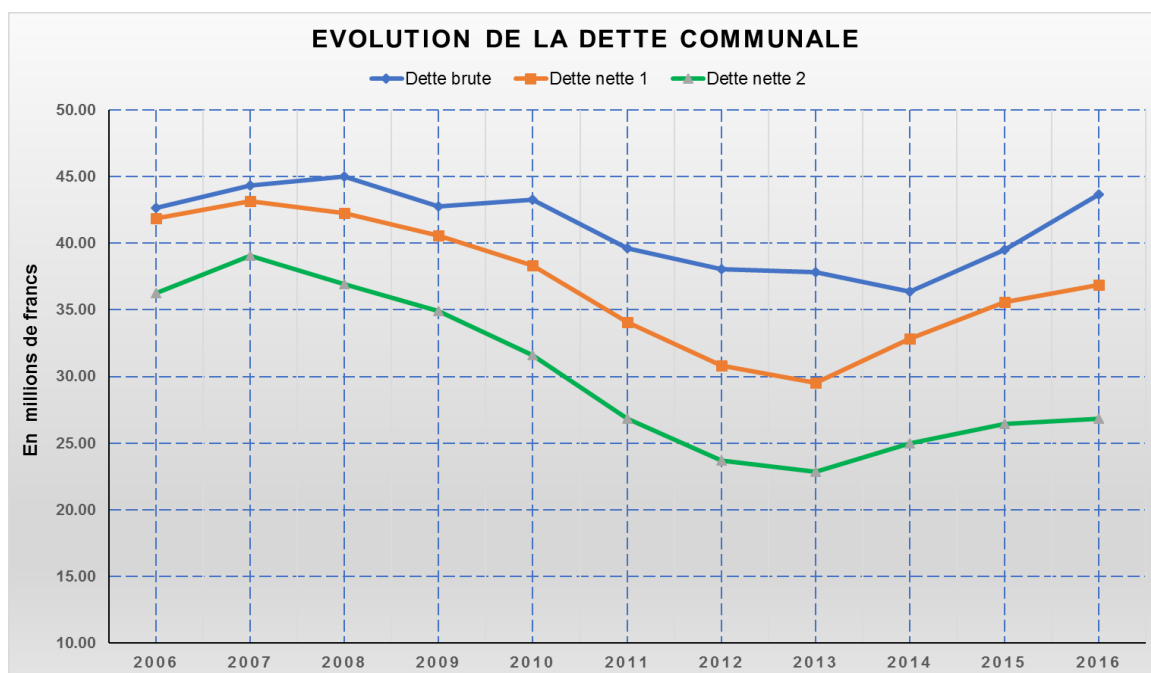
*Situation financière des projets en cours :*

Nombre de projets	21
Charges totales nettes	fr. 10'262'959.67
Charges disponibles	fr. 12'085'427.13

Situation financière de la commune de Gubloux

Indicateur	Valeur au 31.12.2016	Valeur idéale	Appréciation
Degré d'autofinancement autofinancement/investissements nets	72 %	> 100 %	Bon (70 à 100%)
Capacité d'autofinancement autofinancement/revenus financiers	8.4 %	> 20 %	Faible (< 10 %)
Quotité des intérêts intérêts nets/revenus financiers	1.9 %	< 2 %	Faible (< 2 %)
Quotité de la charge financière charges financières/revenus financiers	6.6 %	< 5 %	Supportable (entre 5 et 15%)
Endettement net par habitant endettement net/population	Fr. 3'579.50	Moyenne cantonale fr. 1'687.00 Moyenne Sarine fr. 2'021.00 Estavayer-le-Lac fr. 3'500.00, Fribourg fr. 3'600.00, Guin fr. 3'900.00, Châtel-st-Denis fr. 3'800.00	Fort
Quotité d'investissement investissements bruts/dépenses totales	21.4 %	< 10 %	Important (entre 20 et 30%)

Dette brute par rapport aux revenus dette brute/revenus	127.6 %	< 50 %	Moyenne (entre 100 et 150%)
---	---------	--------	-----------------------------



**Dette brute** : dette à court terme (21) + moyen et long terme (22) + engagements particuliers (23)

**Dette nette 1** : dette brute - capitaux (disponibilités (10) + placements (120))

**Dette nette 2** : dette nette 1 + créanciers (20) + passifs transit. (25) – débiteurs (11) – actifs transitoires (13)

Bilan au 31.12.2016 – résumé

	01.01.2016	Mouvement	31.12.2016
<b>Actifs</b>	<b>56'473'823.64</b>	<b>-138'503.81</b>	<b>56'335'319.83</b>
Patrimoine financier			
Disponibilités	3'952'317.83	2'693'245.53	6'645'563.36
Avoirs	4'995'662.55	-8'677'312.84	-3'681'650.29
Placements	2'380'853.65	-1'730'702.90	650'150.75
Actifs transitoires	7'447'921.38	8'459'085.92	15'907'007.30
Patrimoine administratif			
Investissements	37'697'068.23	-882'819.52	36'814'248.71



<b>Passifs</b>	<b>-56'473'823.64</b>	<b>138'503.81</b>	<b>-56'335'319.83</b>
Engagements			
Engagements courants	-1'952'024.47	216'366.67	-1'735'657.80
Dettes à court terme	-217'545.80	217'545.80	0.00
Dettes à moyen et long terme	-39'706'041.00	-3'937'645.00	-43'643'686.00
Engagements particuliers	-9'649.20	0.00	-9'649.20
Provisions	-1'329'070.41	43'368.88	-1'285'701.53
Passifs transitoires	-1'910'907.14	1'453'262.24	-457'644.90
Réserves	-6'376'123.34	2'206'113.16	-4'170'010.18
<b>Fortune</b>	<b>-4'972'462.28</b>	<b>-60'507.94</b>	<b>-5'032'970.22</b>

*Bilan au 31.12.2016 – assainissement :*

Principales opérations

Réconcilier le bilan avec le contrôle de l'endettement du Service des communes

Assainir les réserves en appliquant les mesures suivantes :

- Par un ensemble de transferts à somme nulle, simplifier et rationaliser les réserves au bilan en agrégeant les réserves de même nature et en supprimant la référence aux anciennes communes.
- Créer une réserve générale non affectée, fr. 211'062.20.
- Créer une réserve générale destinée aux infrastructures, fr. 2'377'153.27.
- Affecter l'ensemble des gains comptables à la réserve générale destinée aux infrastructures, au total fr. 2'132'825.60.
- Affecter au maximum les réserves disponibles aux objets pour lesquels elles ont été créées.
- Supprimer les petits soldes des réserves affectées en les transférant dans une réserve générale.

Affecter l'excédent de produits du compte de fonctionnement

Corriger la valeur au bilan d'une série de projets.

	<b>Affectation des réserves</b>	<b>Affectation de l'excédent de produits du fonctionnement</b>
<b>Rubrique</b>	<b>Montant</b>	<b>Montant</b>
SAIDEF SA, actions		4'164.80
Installations d'éclairage public		24'031.70
Aménagements routiers	397'116.88	60'615.40
Adduction d'eau	474'679.47	
Protection des eaux	1'465'861.63	
Epuración CM, raccordement à l'AEGN et STAP	40'039.70	
Endiguements		3'274.67

Procès-verbal séance Conseil général 30 mai 2017

Déchetteries et infrastructures pour la collecte des déchets	31'178.03	138'878.97
Cimetières et columbariums	2'625.20	
Ancienne école des garçons Farvagny		22'175.00
Bâtiments divers Le Glèbe		420'359.24
Bâtiments scolaires Le Glèbe		337'646.60
Places de sport		66'932.00
Bâtiment scolaire Vuisternens-en-Ogoz		78'464.16
Forêts	23'890.52	
Mobilier divers		5'988.30
Révision du PAL		51'996.30
Cadastre		270'103.90
Objets qui figuraient au bilan à Fr. 1.00 pour mémoire		38.00
<b>Total</b>	<b>2'435'391.43</b>	<b>1'484'669.04</b>

	Affectation des réserves	Affectation de l'excédent de produits du fonctionnement
Rubrique	Montant	Montant
<b>Sous-total</b>	<b>2'435'391.43</b>	<b>1'484'669.04</b>
Adduction d'eau	597'985.65	
Protection des eaux	78'080.30	
Complexe communal Farvagny	730'000.00	
Halle polyvalente Rossens	117'500.00	
Tableaux avec beamers interactifs	57'402.60	
<b>Total</b>	<b>1'580'968.55</b>	
<b>Total</b>	<b>4'016'359.98</b>	<b>1'484'669.04</b>
<b>Total général des amortissements supplémentaires</b>	<b>5'501'029.02</b>	

*Bilan au 31.12.2016 :*

Total des actifs et des passifs fr. 56'335'319.83  
Fortune fr. 5'032'970.22

*3.1 Compte de fonctionnement 2016*

Au vu de la présentation, le Conseil communal propose d'approuver les comptes de fonctionnement 2016 tels que présentés :

Total des charges fr.42'118'210.15  
Total des produits fr.42'178'718.09  
Excédent de produits fr. 60'507.94

*3.2 Compte des investissements 2016*

Au vu de la présentation, le Conseil communal propose d'approuver le compte des investissements 2016 tels que présentées :

Total des charges fr.7'979'289.35  
Total des produits fr.3'946'244.25  
Excédent de charges fr.4'033'045.10

La vice-présidente remercie M. Crausaz pour sa présentation ainsi que le service des finances.

**Rapport de la commission financière par M. Philippe Yerly, président**

Le rapport de l'organe de révision de la société FIDUSERVICE SA est daté du 27 avril et ne comporte pas de remarques ou de réserves concernant les comptes de l'exercice 2016. Il confirme que selon leur appréciation, ils sont conformes aux dispositions légales de droit public en matière de tenue des comptes communaux. L'organe de révision recommande ainsi au Conseil général d'approuver les comptes qui vous sont soumis.

**Comptes de fonctionnement :**

La commission financière se doit de souligner le travail très important qui a été effectué durant ce premier exercice de la commune Gibloux pour la reprise de tous les dossiers des 5 communes fusionnées et la mise en place d'une nouvelle administration avec les multiples organisations et procédures à repenser en fonction de la taille de la nouvelle communes. Elle relève ainsi un certain travail de reclassification de différents comptes de charges ou produits ceci aussi en fonction de l'organisation de la nouvelle commune. Ces reclassifications ou corrections ne facilitent ainsi pas les comparaisons entre le budget présenté sur la base des comptes des anciennes communes et les comptes effectifs présentés.

Compte tenu de ces problèmes « techniques » la commission financière prend acte avec satisfaction des comptes de ce premier exercice qui bouclent avec un résultat positif de fr. 60'507.94 après des amortissements supplémentaires de fr. 1'484'669.04 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de fr. 378'179.00. Ce résultat est obtenu par des charges en général inférieures au budget et par des recettes dépassant le budget sauf en ce qui concerne, pour les montants principaux, les impôts sur le revenu des personnes physiques et les impôts sur le capital des personnes morales. Pour les impôts sur le revenu des personnes physiques inférieur au budget pour un montant d'un peu plus de fr. 700'000.00 il faut aussi tenir compte du fait qu'il s'agit toujours d'une part importante d'évaluation et il faudra peut-être attendre un exercice supplémentaire pour préciser un trend plus fiable de ce poste important. Cette remarque peut aussi s'appliquer à un certain nombre de comptes de charges.

**Comptes d'investissement :**

Les comptes d'investissement bouclent avec un excédent de charges net de presque fr. 5'900'000.00 principalement dû à des retards ou reports dans la réalisation de certains projets, projets aussi « hérités » des anciennes communes. Le principal investissement est constitué par le complexes administratif et scolaire de Farvagny, lui aussi inférieur au budget de fr. 2'150'000.00. A noter un dépassement des produits d'investissement d'un peu plus de fr. 500'000.00. Les importants travaux pour la mise en place de l'organisation de la nouvelle commune a peut-être quelque peu ralenti le suivi et la mise en route des projets mis au budget.

**Bilan :**

Suite à la fusion les comptes liés à l'organisation de l'ACG font leur apparition dans le bilan de la commune, pour les plus importants, les comptes liés au service social. On constate aussi une modification de la présentation des débiteurs impôts de l'année courante par rapport à l'exercice précédent, ceci en fonction du logiciel comptable utilisé. Les dettes à moyen et à long terme augmentent de presque fr. 4'000'000.00 mais il faut aussi tenir compte de l'augmentation des disponibilités de fr. 2'700'000.00.

**Conclusion :**

Pour conclure, sur la base de ces commentaires et sur la base du rapport de l'organe de révision, la commission financière propose d'accepter les comptes 2016 tels que présentés.

**Discussion :**

**Comptes de fonctionnement :**

Les chapitres sont passés un à un, une discussion est ouverte concernant le chapitre 5, affaires sociales, soit :

M. Michel Brunisholz pour le cercle de le Glèbe

Il demande des explications concernant le compte 5811.319.70, charges extraordinaires de fr. 28'983.15.

Mme Diana Carbonnier

Cette somme est liée à la fin des rapports de travail avec l'ancienne responsable du service social, soit un solde conséquent d'heures supplémentaires et de la convention signée à l'époque.

**Décision :**

**Approuvez-vous les comptes de fonctionnement 2016 de la commune de Gibloux faisant ressortir un bénéfice de fr. 60'507.94 tels que présentés par le Conseil communal?**

**Les comptes de fonctionnement 2016 de la commune de Gibloux faisant ressortir un bénéfice de fr. 60'507.94 tels que présentés par le Conseil communal sont approuvés à l'unanimité.**

**Comptes des investissements :**

La vice-présidente demande à M. Crausaz, ainsi qu'à la commission financière s'ils ont des remarques supplémentaires ; ce n'est pas le cas.

**Discussion :**

Aucune

**Décision :**

**Approuvez-vous les comptes d'investissement 2016 de la commune de Gibloux faisant ressortir un excédent de charges de fr. 4'033'045.10 tels que présentés par le Conseil communal?**

**Les comptes des investissements 2016 de la commune de Gibloux faisant ressortir un excédent de charges de fr. 4'033.45.10 tels que présentés par le Conseil communal sont approuvés à l'unanimité.**

**4. Rapport de gestion du Home médicalisé du Gibloux**

La vice-présidente remercie le comité de direction ainsi que la directrice du home pour l'élaboration de ce rapport, elle rappelle que ce rapport n'est pas voté.

**Discussion :**

Aucune

**5. Approbation des comptes 2016 du Home médicalisé du Gibloux**

**Présentation du dossier par M. Jean-François Charrière :**

*5.1 Compte de fonctionnement*

	Comptes 2016		Budget 2016	
	Charges	Produits	Charges	Produits
<b>TOTAUX</b>	<b>6'520'752.55</b>	<b>6'520'752.55</b>	<b>6'925'589.70</b>	<b>6'925'589.70</b>
<b>SOINS</b>	<b>3'613'977.65</b>	<b>3'613'977.65</b>	<b>3'998'148.05</b>	<b>3'998'148.05</b>
Attribution réserve administration (expl.)	7'026.05		158.45	
<b>HOTELLERIE</b>	<b>2'211'846.45</b>	<b>2'211'846.45</b>	<b>2'211'170.15</b>	<b>2'211'170.15</b>

Procès-verbal séance Conseil général 30 mai 2017

Attribution réserve admin. (exploitation)	125'989.89		46'629.59	
<b>FOYER DE JOUR</b>	<b>360'277.35</b>	<b>360'277.35</b>	<b>379'523.20</b>	<b>379'523.20</b>
<b>FRAIS FINANCIERS</b>	<b>334'651.10</b>	<b>334'651.10</b>	<b>336'748.30</b>	<b>336'748.30</b>
Imput. interne intérêts dettes	73'910.10		76'007.30	
Imput. int. amort. obligat. bâtiment	227'375.00		227'375.00	
Imput. int. amort. obligat. équipements	33'366.00		22'366.00	
Imput. int. amort. système qualité			11'000.00	
Participation CODEMS		304'251.60		325'055.68
Prél. réserve financière		30'399.50		11'692.62
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

5.2 Compte des investissements

	Comptes 2016		Budget 2016	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>TOTAUX</b>	<b>10'881'046.90</b>	<b>-</b>	<b>10'000'000.00</b>	<b>-</b>
Administration	-	-	-	-
BATIMENT – EQUIPEMENT	10'881'046.90	-	10'000'000.00	-
Agrandissement	10'881'046.90	-	10'000'000.00	-
EXPLOITATION	-	-	-	-
SOINS	-	-	-	-
EQUIPEMENTS "NON CODEMS"	-	-	-	-
<b>Excédents charges/produits</b>	<b>10'881'046.90</b>	<b>-</b>	<b>10'000'000.00</b>	<b>-</b>

Investissements 2009 à 2016 - construction

Année	Montant investi
2009	Fr. 13'538.50
2010	Fr. 92'845.70
2011	Fr. 404'227.35
2012	Fr. 268'845.30

2013	Fr. 499'813.30
2014	Fr. 1'279'647.35
2015	Fr. 4'120'295.15
2016	Fr. 4'201'834.25
Cumul au 31.12.2016	Fr. 10'881'046.90

Des remerciements sont adressés au comité de direction et à la directrice du home pour le bouclage des comptes.

**Rapport de la commission financière :**

Le rapport de l'organe de révision de la société FIDUSERVICE SA est daté du 10 avril 2017 et ne comporte pas de remarques ou de réserves concernant les comptes de l'exercice 2016. Il confirme que selon leur appréciation, ils sont conformes aux dispositions légales de droit public en matière de tenue des comptes. L'organe de révision recommande ainsi au Conseil général d'approuver les comptes qui vous sont soumis.

**Comptes de fonctionnement :**

Comme pour les comptes communaux, la commission financière relève aussi un certain travail de reclassification de différents comptes de charges ou produits ce qui ne facilite pas les comparaisons entre le budget présenté.

La commission financière prend acte avec satisfaction des comptes de cet exercice qui boucle avec un résultat positif de fr. 102'616.44 alors que le budget prévoyait un excédent de produits de fr. 35'095.42. Ce résultat est obtenu malgré les charges supplémentaires engendrées par les travaux d'agrandissement qui perturbent l'exploitation habituelle du home. La mise en service progressive des nouveaux lits risque de compliquer l'obtention d'un résultat similaire durant ces deux prochaines années.

**Comptes d'investissement :**

Les comptes d'investissement ne comportent qu'un seul dossier, celui de l'agrandissement du HMG. Une modification des montants mentionnés dans les documents remis est apportée. Le montant des investissements pour l'exercice 2016 se monte à fr. 4'201'834.25 alors que le montant mentionné de fr. 10'881'046.88 est celui du total des investissements réalisés depuis le début du projet. De même le montant de fr. 10'000'000.00 mentionné pour le budget 2016 avait été corrigé lors de la présentation du budget 2016 et devrait se monter à fr. 9'500'000.00. Selon les informations données, les travaux qui se terminent ce printemps, boucleront avec un total d'investissement final inférieur au budget initial de fr. 16'200'000.00.

**Bilan :**

Les principales modifications du bilan sont engendrées par le montant d'investissement pour l'agrandissement et l'augmentation du montant des emprunts y relatifs ainsi que la disparition des comptes courants entre l'association des communes du Gibloux et les communes participantes.

**Conclusion :**

Pour conclure, sur la base de ces commentaires et sur la base du rapport de l'organe de révision, la commission financière propose d'accepter les comptes 2016 présentés mais avec la modification des montants concernant les comptes investissement et le budget 2016.

**Discussion :**

Compte de fonctionnement :  
Aucune

**Décision :**

**Approuvez-vous les comptes de fonctionnement 2016 du Home médicalisé du Gibloux faisant ressortir un bénéfice de fr. 102'616.44 tels que présentés par le Conseil communal?**

**Les comptes de fonctionnement 2016 du Home médicalisé du Gibloux faisant ressortir un bénéfice de fr. 102'616.44 tels que présentés par le Conseil communal sont approuvés à l'unanimité.**

Comptes des investissements :

Présentation des nouveaux chiffres à voter suite aux remarques émises par la commission financière

	Comptes 2016		Budget 2016	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>TOTAUX</b>	<b>4'201'834.25</b>	<b>-</b>	<b>9'500'000.00</b>	<b>-</b>
Administration	-	-	-	-
<b>BATIMENT – EQUIPEMENT</b>	<b>4'201'834.25</b>	<b>-</b>	<b>9'500'000.00</b>	<b>-</b>
Agrandissement	4'201'834.25	-	9'500'000.00	-
EXPLOITATION	-	-	-	-
SOINS	-	-	-	-
EQUIPEMENTS "NON CODEMS"	-	-	-	-
<b>Excédents charges/produits</b>	<b>4'201'834.25</b>	<b>-</b>	<b>9'500'000.00</b>	<b>-</b>

La vice-présidente demande au président de la commission financière s'il a des remarques supplémentaires ; ce n'est pas le cas.

**Discussion :**

Aucune

**Décision :**

**Approuvez-vous les comptes d'investissement 2016 du Home médicalisé du Gibloux avec un excédent de charge de fr. 4'201'834.25 tels que présentés par le Conseil communal ?**

**Les comptes d'investissement 2016 du Home médicalisé du Gibloux avec un excédent de charge de fr. 4'201'834.25 tels que présentés par le Conseil communal sont approuvés à l'unanimité.**

**6. Décision spéciales d'investissement**

*6.1 Transformation des locaux communaux à Rossens*

La vice-présidente remarque, au nom du Bureau, qu'il aurait été souhaitable d'avoir un plan dans le dossier, pour une bonne compréhension des travaux présentés ce soir.

Le Bureau informe qu'il n'a appris que cet après-midi la modification du budget concernant ce projet ; de plus il n'a pas été informé directement par le Conseil communal, mais en regardant la

présentation powerpoint de ce soir. Lors de la séance précédente, il avait formellement été demandé que toute modification de documents doit d'abord être transmise au Bureau ainsi qu'à tous les conseillers généraux afin qu'ils puissent en prendre connaissance avant la séance.

Le Bureau aurait aimé retiré ce point de l'ordre du jour mais dans un souci financier étant donné que le service social est actuellement dans des locaux loués par la commune, ce point ne sera pas retiré.

Le Bureau demande expressément au Conseil communal que dans le cas de modification dans les documents, le Bureau et les conseillers généraux en soient avertis avant la séance.

**Présentation du dossier par M. Roger Berset :**

M. Berset comprend les remarques du Bureau, cependant la décision de modification du budget a été prise lors de la séance du conseil communal du 29 mai 2017.

Dans le cadre de l'étude de fusion de nos cinq anciennes communes, il avait été décidé de déplacer le service social et le service des curatelles dans les anciens locaux de l'administration communale de Rossens ainsi que dans ceux de l'ancienne poste de Rossens. Les locaux de l'ancienne administration, occupés par le service des finances jusqu'à la fin de l'année 2017, ne nécessitent aucune modification en vue de leur nouvelle affectation.

Le grand local de l'ancienne poste doit être aménagé en conséquence pour accueillir des bureaux pour les assistants sociaux et une petite salle de réunion.

Le mobilier actuellement utilisé par le service social et le service des curatelles sera déplacé dans les nouveaux locaux.

Une commission composée de la directrice du service social, de la curatrice, de Mme Carbonnier et M. Berset est en place pour gérer ce dossier.

Deux bureaux d'architecte ont été sollicités pour l'étude d'aménagement de ces locaux.

Selon les normes SIA, les honoraires calculés se monteraient à fr. 41'580.- .

Avec l'architecte choisi, il a été décidé de travailler avec le nombre d'heures effectives soit un minimum de fr. 27'000.- et maximum de fr. 37'000.-.

Le montant de fr. 37'000.- est intégré dans la proposition faite ce soir.

Concernant l'intitulation du libellé « nouveau chauffage PAC », il s'agit d'une erreur. Le montant attribué concerne l'adaptation des radiateurs situés dans les différents locaux.

Concernant la double réserve de fr. 15'000.-, le groupe de travail avait mis une réserve supplémentaire étant donné qu'il s'agit d'une transformation. Une réserve avait déjà été mise par l'architecte. Après discussions, le Conseil communal a décidé de supprimer la réserve proposée par le groupe de travail.

Financement :

Etude	fr. 10'000.00
Budget selon offre	fr. 185'000.00
Nouveau mobilier	fr. 15'000.00
Réserve et imprévus	fr. 0.00
<b>Solde à charge de la commune</b>	<b>fr. 210'000.00</b>

**Rapport de la commission financière :**

Sur le fond la commission financière ne peut qu'approuver la décision de privilégier l'utilisation des locaux communaux devenant disponibles suite à la fusion au lieu de devoir prendre en charge des locations de locaux de tiers.

Cependant, le dossier présenté par le Conseil communal semble assez léger. Il ne comporte pas de plan des travaux, il mentionne un nouveau chauffage PAC alors que ces locaux sont semble-t-il reliés au chauffage à distance, il semble comporter deux fois les frais de réserve et imprévus. Les honoraires d'architecte paraissent assez élevés par rapport au total des travaux.

Comme mentionné, la commission financière ne peut qu'approuver cet investissement en donnant un préavis favorable mais demande à ce que le Conseil communal réexamine en détail le budget de cet investissement et dans un premier temps propose au Conseil général d'accepter un montant revu à la baisse, soit fr. 195'000.00.



A noter que le financement est assuré par un prélèvement sur la réserve et ne nécessite pas de crédit, donc pas de frais financiers.

**Discussion :**

M. Florian Berset représentant le cercle de le Glèbe.

Le groupe soutient la proposition de la commission financière, soit un montant d'investissement de fr. 195'000.00.

M. Sébastien Richard représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz.

Le groupe soutient la proposition de la commission financière, soit un montant d'investissement de fr. 195'000.00.

M. Sébastien Richard, Vuisternens-en-Ogoz, à titre personnel.

L'intégration de divers imprévus pour des postes qui sont non justifiés ont une fâcheuse tendance à renchérir les projets. Il invite le Conseil communal à faire attention à l'établissement de ces devis estimatifs, il préfère avoir un montant qui soit quelque peu sous-estimé et de revenir avec une demande de crédit supplémentaire plutôt que d'avoir un prix plafond dépensé sans justification.

M. Eric Haberkorn, Corpataux-Magnedens, à titre personnel.

Question à la commission financière afin de savoir comment a été fixé le montant de fr. 195'000.00.

M. Philippe Yerly, président de la commission financière

Concernant la proposition de fr. 225'000.-, la commission financière a déduit la somme de fr. 30'000.00, soit :

fr. 10'000.00 pour les frais d'étude de l'architecte trop élevés selon la commission financière, fr. 10'000.00 pour le chauffage « PAC », selon les informations reçues, le bâtiment est déjà lié à un chauffage et la commission financière ne voyait pas l'utilité d'ajouter une PAC et fr. 10'000.00 pour les divers et imprévus qui se trouvaient déjà dans le devis de l'architecte.

M. Nicolas Hoyler, Rossens, à titre personnel.

Il souhaite connaître la surface des locaux à rénover ainsi que le prix au m2.

M. Roger Berset

La surface représente 79 m2 pour la partie de l'ancienne poste, à l'étage.

Le local en dessus de l'ancienne poste ne subit aucune modification, il sera utilisé sur réservation par le service social pour des séances particulières et par les sociétés de l'ensemble de la commune.

La vice-présidente suspend la séance pour une durée de 5 minutes afin que les groupes puissent se concerter sur la modification apportée par le Conseil communal.

Reprise de la séance.

M. Julien Gremaud représentant le cercle de Farvagny.

Le cercle de Farvagny s'étonne de la composition de la commission ; à l'avenir, pour les futurs projets, il serait plus intelligent d'ajouter une personne du métier.

Aucune majorité n'a été dégagée dans les avis concernant le deux propositions, le cercle de Farvagny ne se rallie à aucune proposition.

M. Dominique Castella représentant le cercle de Rossens.

Le cercle de Rossens demande le report de cet objet à une assemblée ultérieure avec un complément d'étude, vu que des plans ont été demandés par la commission financière et n'ont toujours pas été présentés. De plus, la location des locaux coûte fr. 41'000.00 par année ; un report de quelques mois ne va pas mettre en péril le budget de la commune par rapport au montant engagé lors de cet investissement.

M. Frédéric Oberson représentant le cercle de Corpataux-Magnedens.

Le cercle de Corpataux-Magnedens soutient la proposition du Conseil communal en sachant que celui-ci a réexaminé la première offre à la baisse et que l'erreur concernant l'intitulé « fr. 9'000.00 PAC » était une erreur d'intitulé et non de montant.

M. Sébastien Richard représentant le cercle de Vuisternens-en-Ogoz  
Le cercle de Vuisternens-en-Ogoz soutient la proposition de la commission financière.

M. Florian Berset représentant le cercle de le Glèbe  
Le groupe soutient la proposition de la commission financière

**Décision :**

L'assemblée vote la proposition du Conseil communal, soit :

**Acceptez-vous le crédit de fr. 210'000.00 pour la transformation des locaux communaux à Rossens ?**

Oui	13
<b>Non</b>	<b>32</b>
Abstention	0

**Le crédit de fr. 210'000.00 pour la transformation des locaux à Rossens est refusé par 32 voix.**

L'assemblée vote la proposition de la commission financière, soit :

**Acceptez-vous le crédit de fr. 195'000.00 pour la transformation des locaux communaux à Rossens ?**

<b>Oui</b>	<b>34</b>
Non	8
Abstention	3

**Le crédit de fr. 195'000.00 pour la transformation des locaux à Rossens est accepté par 34 voix.**

Le Bureau demande au Conseil communal d'avoir à l'avenir une présentation de plans pour de tels objets. Il insiste également d'être averti le plus rapidement possible en cas de changements dans les documents.

*6.2 Rénovation de la Route des Combes et du Levant – Farvagny-le-Grand*

*Présentation du dossier par M. Roger Berset :*

En préambule, M. Berset tient à donner des précisions quant aux aménagements routiers déjà planifiés.

La commune de Gibloux a hérité d'anciens projets mis au budget des anciennes communes durant les mois de novembre et décembre 2015. Ces projets ont été repris par la commune de Gibloux.

Quelques exemples :

Rossens, route de Montena : éclairage et trottoir. Le premier projet repris par Gibloux a été refusé par la DAEC, un nouveau projet avec emprise de terrain a dû être refait. Le mandat pour l'adjudication des travaux sera présenté en séance du Conseil communal le 12 juin 2017, le début des travaux est prévu début septembre 2017.

Rossens, rte de la Raveire et épuration. 16 oppositions qui étaient en cours lors de la reprise du dossier par Gibloux ont dû être traitées par le nouveau conseil. Les travaux ont maintenant débuté.

Rossens, chemin des Biches et épuration. Le projet est prêt, les travaux interviendront à la suite des travaux de la route de la Raveire.

Rossens, concept 30. Les travaux sont adjugés et débuteront en septembre 2017 hormis la route de la Raveire et le chemin des Biches.

In-Riaux, giratoire vis-à-vis du garage Margueron, projet cantonal. Les travaux débuteront début septembre 2017.

Rossens, pose du revêtement phono-absorbant, projet cantonal. Les travaux ont débuté le 29 mai

pour se terminer le 14 juillet 2017.

Posat, arrêt de bus. Les travaux seront réalisés en septembre 2017, il manque encore les signatures pour les emprises de terrain.

Corpataux, route du Centre et mise en séparatif. Les travaux débiteront après les vacances d'été.

Farvagny et Vuisternens-en-Ogoz, pose du revêtement phono-absorbant, projet cantonal. M. Berset précise que c'est l'Etat qui décide, la commune n'a rien à dire.

Concernant le projet à discuter ce soir. Ces travaux avaient été planifiés par l'ancienne commune de Farvagny dans le cadre de l'aménagement du quartier. Il s'agit de terminer ces aménagements par la pose du tapis sur ces deux tronçons de route et des trottoirs correspondants. (Planification financière 2017 – 2021 dont fr. 260'000.00 en 2017 rubrique 620.)

Sans la pose de ce tapis la couche de base va se détériorer rapidement et la conséquence financière sera bien plus grande dans quelques années.

Planification :

Etude	Avril 2017
Projet	30 mai 2017
Début des travaux	Septembre 2017
Fin des travaux	Octobre 2017

Financement à charge de la commune : fr. 160'000.00.

***Rapport de la commission financière :***

Ces travaux de rénovation voire de finition semblent opportuns suite à la fin des travaux liés à l'agrandissement du home. Comme mentionné, ces travaux figuraient dans la planification financière 2017-2021 pour le montant de fr. 260'000.00.

Il est à noter que le financement est aussi assuré par un prélèvement sur la réserve et ne nécessite pas de crédit, donc pas de frais financiers.

La commission financière donne un préavis favorable à cet investissement pour le montant de fr. 160'000.00.

***Discussion :***

Mme Christine Capper remarque que les points qui ont été présentés sur les divers travaux routiers encore ouverts auraient dû être présentés sous le point « Informations du Conseil communal » et non pas sur ce point qui concerne exclusivement la rénovation de la route des Combes et du Levant.

M. Sébastien Richard représentant le cercle Vuisternens.

Le groupe demande si une mise en concurrence des travaux et des demandes de plusieurs offres sont faites avant l'adjudication des travaux.

M. Roger Berset lui répond que la règle est de demander deux offres.

***Décision :***

**Acceptez-vous le crédit de fr. 160'000.00 pour la rénovation de la Route des Combes et du Levant – Farvagny-le-Grand ?**

**Le crédit de fr. 160'000.00 pour la rénovation de la Route des Combes et du Levant – Farvagny-le-Grand est accepté à l'unanimité**

**7. Proposition du groupe de Rossens pour la constitution d'une Commission du personnel (5 décembre 2016)**

Objet retiré suite à la motion d'ordre en début de séance.

## 8. Elections

### 8.1 Election à la présidence

Mme Christine Capper se retire du bureau, l'objet est traité par M. Pascal Cudré-Mauroux, doyen d'âge du Bureau.

#### **Présentation des candidats :**

Le cercle de Rossens présente la candidature de Mme Christine Capper.

#### **Vote :**

**Le scrutin de liste n'étant pas demandé, Mme Christine Capper est élue tacitement à la présidence.**

La nouvelle présidente adresse quelques mots à l'assemblée :

*« Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, Madame la représentante de la presse, Cher public, Je remercie mes collègues du Conseil général pour la confiance témoignée en m'élisant ce soir à la présidence du Conseil général. Je suis très honorée de reprendre cette fonction après Gilles Seydoux, premier président du Conseil général de Gubloux. Cela va bientôt faire dix ans que je me suis engagée pour la chose publique et j'y ai pris beaucoup d'intérêt et de plaisir. On touche à de nombreux domaines ; c'est un formidable apprentissage. Je m'engage donc à remplir mon nouveau rôle avec efficacité et objectivité. Je veillerai au bon déroulement des débats dans une ambiance constructive et de respect, dans un souci constant du bien-être de la population. Je souhaite que nous travaillions en bonne collaboration.*

*Il y a maintenant presque 18 mois que naissait notre commune de Gubloux. Nous avons eu plusieurs séances bien chargées en 2016. Nous avons notamment approuvé les budgets 2016, 2017, les comptes 2015 des anciennes communes, de nombreux règlements et décisions spéciales d'investissement, toujours dans un esprit constructif. Pour cette année 2017, il reste encore plusieurs règlements à voter afin de finaliser l'harmonisation entre les anciennes communes. Il y aura notamment pour la prochaine séance le règlement scolaire. Il est très important de réfléchir à la meilleure situation pour nos enfants. On doit également permettre une meilleure conciliation vie privée-vie professionnelle et ceci pourra être discuté dans le cadre du règlement des accueils extrascolaires.*

*En 2017, on fêtera l'anniversaire de la bibliothèque régionale du Gubloux. 30 ans déjà qu'il est possible d'emprunter livres et autres documents dans notre région. A l'heure où les enfants sont immergés dans un monde numérique, nous devons maintenir un accès facilité aux livres.*

*Un gros projet qui se termine et sera inauguré prochainement c'est l'agrandissement du home du Gubloux. Les discussions sur cet objet ont commencé il y a déjà plusieurs années au sein de l'ACG (soit l'association des communes du Gubloux). Cet agrandissement permettra aux aînés de nos communes de pouvoir rester dans la région, entourés par un personnel soignant attentionné. Et d'ici quelques années, nous pourrons nous y retrouver et nous remémorer nos anciennes séances et discuter de la politique villageoise! Un regret avec cet agrandissement est le déménagement de la crèche La Marelle. Les enfants avaient l'habitude d'aller à la rencontre des personnes âgées notamment pour faire de la gym, montrer leurs déguisements à Carnaval. A l'heure où on parle de relations intergénérationnelles, il est dommage de ne pas avoir pu maintenir la crèche dans les locaux du home. Comme La Marelle va bientôt revenir à Farvagny, on peut espérer que de nouvelles collaborations puissent être trouvées.*

*De nombreux défis nous attendent encore. Même s'il faut maintenir les spécificités villageoises, nous devons développer une identité Gubloux. Il faut trouver des projets qui regroupent toutes les anciennes communes. On pourrait imaginer une liaison de mobilité douce, un slow-up Gubloux, une fête de la musique. Nous aurons cet été la fête du 1<sup>er</sup> août qui sera organisé à Farvagny pour l'ensemble de la commune et j'espère que cet événement sera fréquenté par toute la population.*

*Comme je préfère l'action à la parole et que la soirée est déjà bien avancée, je préfère être brève et je terminerai par une citation d'Antoine de St Exupéry « La pierre n'a point d'espoir d'être autre chose qu'une pierre. Mais, de collaborer, elle s'assemble et devient temple ». C'est en travaillant ensemble que nous atteindrons nos objectifs.*

*Je vous remercie, Mesdames et Messieurs, Chers Collègues pour votre écoute et votre confiance. »*

*8.2 Election à la vice-présidence*

La nouvelle présidente regagne sa place auprès du Bureau.

**Présentation des candidats :**

Le cercle de Corpataux-Magnedens présente la candidature de M. Frédéric Oberson.

**Vote :**

**Le scrutin de liste n'étant pas demandé, Mme Frédéric Oberson est élu tacitement à la vice-présidence.**

*8.3 Election de deux scrutateurs suppléants, cercles de Corpataux-Magnedens et le Glèbe*

L'élection fait suite aux démissions de MM Arnaud Pittet et Patrick papaux.

**Présentation des candidats :**

Le cercle de le Glèbe présente la candidature de M. Nicolas Waeber.

Le cercle de Corpataux-Magnedens présente la candidature de Mme Valérie Egger-Magne.

**Vote :**

**Le scrutin de liste n'étant pas demandé, Mme Valérie Egger-Magne et M. Nicolas Waeber sont élus tacitement en tant que scrutateurs suppléants.**

*8.4 Election d'un membre à la commission des naturalisations, cercle de Vuisternens-en-Ogoz*

La présidente rappelle que la commission des naturalisations est élue par le Conseil général.

L'élection fait suite à la démission de M. Gilles Seydoux.

**Présentation des candidats :**

Le cercle de Vuisternens-en-Ogoz présente la candidature de Mme Sophie Tritten.

**Vote :**

**Le scrutin de liste n'étant pas demandé, Mme Sophie Tritten est élue tacitement à la commission des naturalisations.**

La présidente adresse ses félicitations aux nouveaux élus.

Elle adresse, au nom de l'assemblée, ses remerciements à M. Gilles Seydoux, président sortant, en lui remettant un présent.

M. Gilles Seydoux adresse quelques mots à l'assemblée.

*« Madame la présidente, Monsieur le syndic, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général. C'est avec un immense plaisir que je peux vous adresser ce soir ces quelques mots.*

*En effet, lors de la séance du 6 décembre 2016, je n'imaginais pas que celle-ci serait la dernière en ma qualité de président. Même St Nicolas, présent ce soir-là, ne l'aurait pas prédit.*

*On dit qu'une belle histoire doit avoir une fin. Une aventure inachevée n'a jamais le goût aussi agréable que si on peut en faire le bilan.*

*Cette aventure a débuté fin 2015, lorsque des habitants de Vuisternens ont pensé qu'un gruérien qui avait depuis pas si longtemps déposé son baluchon dans ce village, bien que politiquement sinistré, pouvait apporter à la nouvelle commune fraîchement fusionnée son expérience et son dynamisme.*

*Certes, dépourvu de casseroles ou autres histoires, j'ai rapidement accepté de me porter en liste. Mes colistiers, bien qu'issus de milieux et d'opinions bien différents, sont parvenus à redonner aux habitants de Vuisternens le goût du vote.*

*Les 7 élus réunis, il a fallu ensuite se déterminer quel rôle chacun pourrait jouer dans ce nouveau conseil général.*

*Certaines commissions semblaient plus « sexy » que d'autres, mais le moment crucial fut quand*

*même lorsqu'il a fallu proposer un vice-président, voire un président.*

*C'est à ce moment que je suis intervenu en disant que malgré presque 10 ans de disette politique, Vuisternens pouvait montrer sa capacité à se faire entendre. Bien entendu, c'est la poule qui chante qui fait l'œuf, et 6 paires d'yeux se sont fixés sur ma personne et il m'a bien fallu assumer...*

*Je me disais en moi-même que sur 50 membres, plusieurs feraient certainement l'affaire... bien mal m'en a pris !*

*Quelques jours plus tard, me voilà propulsé 1<sup>er</sup> citoyen de cette nouvelle commune ! Quel honneur ! Mais quelles responsabilités aussi !*

*Mes expériences de dirigeant sportif et 20 ans d'arbitrages pouvaient-ils faire le poids ?*

*Vous m'avez tout de suite fait confiance, ou alors avez-vous été impressionnés par le tintement de ma clochette ?*

*Les séances se sont suivies et le plaisir de mener les débats, soutenus par les membres du bureau, qui ont su tout de suite trouver leurs marques, m'ont énormément aidé. Je leur en suis très reconnaissant et je laisse le conseil général en d'excellentes mains.*

*Les méandres de la vie font qu'elle n'est jamais un fleuve tranquille. Parfois les variations font que ce fleuve change de trajet, que ses bras se séparent ou trouvent d'autres directions. On ne refait pas le passé et on regarde vers le futur. Cependant, ces changements vous orientent souvent vers vos racines. Et ces racines, vous l'avez compris, se trouvent au pied du Moléson.*

*Je voudrais maintenant parler aussi de la collaboration avec le conseil communal, qui a été très fructueuse. Le dialogue a toujours été positif, même si des divergences étaient parfois présentes. Le rôle de président n'est pas de décider, mais de permettre que les avis de chacun soient sinon acceptés, en tout cas entendus.*

*J'ai aussi pu m'appuyer sur les grandes compétences des professionnels de l'administration communale, en particulier Nadia, Brigitte et Patricia, de leur connaissance et de leur gentillesse.*

*Enfin, je voudrais vous remercier vous les membres du conseil général, qui avez réussi à mettre la commune fusionnée sur les bons rails, cette législature va permettre de confier aux générations suivantes une entité politique sereine et positive.*

*Certes, tout ne va pas aller sur des roulettes tout de suite, il va falloir patienter pour que les 7000 âmes de cette commune se sentent « giblousiens » mais aussi villageois de Rossens, Farvagny, Corpataux ou autre village. Même si je suis maintenant dans une nouvelle commune, qui est réputée pour lancer l'argent par les fenêtres, depuis dehors, j'aurai toujours plaisir à voir les news sur le site communal, de vous croiser, de papoter un peu, car, même si le Moléson est ma montagne, depuis chez moi je vois aussi le Gibloux. Je laisse ici beaucoup d'amis. La boucle est bouclée, et de m'avoir invité ce soir à être présent, et de plus est de pouvoir prendre la parole, me permet d'avoir dans mon esprit le sens du devoir accompli.*

*À tous je vous souhaite une fin de séance agréable, et me réjouis de partager le verre de l'amitié avec vous. »*

## **9. Informations du Conseil communal**

M. Jean-François Charrière adresse ses félicitations aux nouvelles personnes élues ce soir et plus spécialement à la nouvelle présidente Mme Christine Capper et le nouveau vice-président M. Frédéric Oberson.

### *Gravière de Contramont – Farvagny-le-Petit*

*Cette gravière est vieille de 50 ans environ et se situe entre le haut du village de Farvagny-le-Petit et Grenilles et n'est plus exploitée depuis un certain temps déjà.*

*Le réaménagement de cette gravière se fera de la manière suivante : l'étang va accueillir les grenouilles, des prairies humides resteront devant l'étang pour permettre aux hirondelles de nicher. Une partie sera remise à l'agriculture, une partie restera en broussaille. Une route sera construite depuis Posat pour desservir cette zone et permettre à l'agriculteur d'accéder à ses terres aux alentours.*

### *Fête nationale 2017*

Rappel de l'annonce en séance du Conseil général du 12 octobre 2016 :

- une seule manifestation organisée avec l'appui de la commune ;

- manifestation dans l'ancienne commune de provenance du Président ou de la Présidente du Conseil général de l'année en cours.

Pour cette année, la fête nationale aura lieu le mardi 1<sup>er</sup> août au complexe sportif de Farvagny, l'orateur sera M. Maurice Ropraz, président du Conseil d'Etat.

*Fête destinée à marquer la fusion*

La fête est fixée au samedi 9 juin 2018 en collaboration avec l'inauguration de la nouvelle école de Farvagny et des nouveaux locaux administratifs.

*Digue contre le bruit – Corpataux*

Réponse à M. Florian Clerc, cercle de Corpataux-Magnedens.

Les dernières mesures de l'OFROU ont à nouveau préconisé de ne rien faire car selon eux les maisons de ce quartier ne remplissent pas les conditions pour la mise en place d'une protection. La commune et les riverains ont fait opposition et ont été déboutés.

Le conseil communal a décidé de chercher une solution dans un cadre précis :

Le problème du bruit de l'autoroute concerne l'OFROU en priorité.

Le bruit n'impacte pas que la vie des gens habitant ce quartier de Corpataux, mais d'autres endroits dans la commune.

Le Conseil communal n'entend pas se substituer à l'OFROU pour prendre en charge des mesures d'assainissement.

Le Conseil communal a joué un rôle de coordinateur entre les différents partenaires d'une solution potentielle.

Ce qui a été entrepris :

Contacté le service de l'agriculture. La réponse sans être définitive montrait les grandes difficultés à obtenir un permis de construire pour ce remblayage.

Demander à l'agriculteur concerné s'il pouvait être intéressé par un remblayage. Il faut savoir que la parcelle en question fait partie des terres d'assolement et qu'elle a une qualité assez exceptionnelle. Le remblayage ferait perdre à cette parcelle ses qualités pour au moins cinq à ans. L'agriculteur a refusé d'entrer en matière sur une des solutions proposées. Il tient à la qualité de sa parcelle et ne veut pas prendre le risque de la prêter par un remblayage, ce que le Conseil communal peut comprendre.

Devant les positions déterminées des partenaires potentiels, il est vite apparu au Conseil communal que ce qui était possible a été fait. En conséquence et en l'état actuel, le Conseil communal ne va pas continuer à investir des ressources dans la recherche d'une solution. Le Conseil communal est bien évidemment prêt à reprendre ce dossier dans le cas où de nouvelles opportunités se présentent à lui.

*Home médicalisé du Gibloux – investissement de peu d'importance*

Réponse à la question de M. Philippe Yerly au sujet de la durée d'amortissement des équipements « non CODEMS »

Budget des investissements du HMG :

Soins

Équipement non CODEMS

Hardware (remplacement) fr. 33'654.00

Matelas Primo

Oreiller, traversins et duvets fr. 5'904.00

Chaises roulantes

Matelas, changement fr. 6'000.00

Chambre (matelas, lit, table de nuit, lampe de chevet fr. 4'350.00/chambre) fr. 21'750.00

Tables de malade

Définition des investissements

Un investissement au sens de la directive Fiffine est tout actif, matériel ou immatériel, dont est muni l'EMS pour fonctionner comme institution de santé. Un investissement se caractérise par sa durée d'utilisation escomptée sur plusieurs années.

La literie (duvets, oreillers) fait partie de la catégorie 4, soit immobilisation à court terme, c'est-à-dire durée d'utilisation de plus de 5 ans jusqu'à maximum 15 ans, durée moyenne d'utilisation 10 ans.

Taux d'amortissement 10 %

## 10. Divers

Mme Christine Capper

Le 1<sup>er</sup> juin 2016, le Conseil général a approuvé les comptes des anciennes communes. Les comptes de la Glèbe ont été approuvés avec la réserve présentée par la commission financière de l'ancienne commune concernant deux comptes, à savoir : 010.317.00 dédommagement de déplacement, représentation et le 020.301 traitement du personnel. Lors de la séance du 12 octobre 2016, l'information a été donnée que pour le point 020.301 qui restait ouvert, une procédure impliquant du personnel de l'ancienne commune était pendante auprès de la Préfecture de la Sarine. Qu'en est-il maintenant de ce dossier ?

M. Jean-François Charrière

La procédure est toujours en cours actuellement, des informations pourront peut-être être données à la séance de l'automne 2017. Le Conseil communal suit le dossier.

Mme Christine Capper

Un organigramme demandé à plusieurs reprises n'a toujours pas été présenté, le Bureau demande qu'il soit présenté lors de la séance du 27 juin prochain.

M. Jean-François Charrière informe que cet organigramme n'est toujours pas prêt. Il pourra être présenté lors des séances d'octobre ou décembre.

M. Eric Haberkorn, Corpataux, à titre personnel.

M. Haberkorn a été interpellé par une famille de Corpataux habitant derrière les deux écoles. Cette famille a constaté, le week-end de l'Ascension, un comportement inadéquat d'une équipe de jeunes, qui du reste a déjà fait l'objet, semble-t-il, de plusieurs discussions avec les représentants de la commune.

Des mesures avaient été prises par le Conseil communal. Il avait aussi été question d'afficher sur place le règlement de police, ce qui n'est pas fait à ce jour.

Durant le week-end de l'Ascension, une dizaine de jeunes ont fait intrusion sur la propriété privée de cette famille. Ces jeunes se moquent de la police, ils disparaissent à leur apparition et réapparaissent une fois celle-ci partie.

La situation devient pénible pour cette famille.

M. Haberkorn souhaite savoir ce que la commune entend faire pour que le règlement de police soit appliqué aujourd'hui et au quotidien.

M. Philippe Reynaud

Le Conseil communal est au courant des problèmes émis ci-dessus et beaucoup de mesures ont été prises en collaboration avec la police de proximité et la police cantonale.

Cependant, le nom des personnes n'est jamais dénoncé et de ce fait, il est difficile d'intervenir. Afin que le Conseil communal ou la police puisse intervenir, il faudrait une dénonciation de ces jeunes ; personne ne veut donner de noms.

M. Eric Haberkorn

M. Haberkorn est étonné de l'incapacité à faire appliquer les règlements existants. D'une manière large, M. Haberkorn n'a pas de solution non plus.

M. Philippe Reynaud.

Sur l'exemple cité par M. Haberkorn, la police est venue trois fois le même soir et n'a rien pu faire. Les jeunes partent et narguent la police car celle-ci ne met pas non plus les moyens nécessaires pour essayer de les attraper.



M. Jean-Bernard Clerc, Corpataux à titre personnel

Il félicite le Conseil communal qui remplit les locaux propriétés de la commune afin d'éviter de payer des locations à des privés. Il souhaite savoir s'il y a quelque chose de prévu pour les anciens locaux administratifs vides situés dans le bâtiment de la Tuffière.

M. Jean-François Charrière

Il n'y a rien de prévu pour le moment. Une commission du Conseil communal sera créée assez rapidement pour traiter de tous les bâtiments vides et anciens.

M. Daniel Charrière, représentant le cercle de le Glèbe.

Le groupe souhaite connaître la position du Conseil communal concernant le non règlement des heures supplémentaires du service de l'édilité et du service technique ainsi que le non règlement des heures de piquet, travaux de nuit et de week-end.

M. Jean-François Charrière

Toutes les indemnités du premier trimestre ont été payées l'année passée.

Ce qui restait ouvert était la question du service hivernal et du service de piquet. Le Conseil communal a adopté lundi soir 29 mai 2017 un règlement avec comme base la LPers et le RPer ainsi qu'une directive s'appliquant à l'édilité proprement dite.

Le paiement des indemnités du service hivernal a été visé ce jour pour paiement.

M. Daniel Charrière, représentant le cercle de le Glèbe.

Vu la difficulté à obtenir de la part du Conseil communal ne serait-ce qu'un organigramme, nous nous devons de nous poser quelques interrogations au sujet de la gestion du personnel.

Le groupe propose au Bureau qu'il soit mis à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général une demande formelle que le Conseil communal rende annuellement un rapport (par exemple dans le rapport de gestion) sur :

- L'organigramme au 31.12. de l'année précédente
- Nominatif
- Avec indication de la classe salariale applicable au poste (et non pas la classe appliquée, car avec la fusion, il est normal qu'il y ait quelques cas spéciaux qui n'ont pas à être rendus publics).
- Le taux d'occupation
- Les postes ouverts avec les mêmes indications
- Un inventaire des heures supplémentaires payées (donc non-compensées) durant l'année par secteur / dicastère
- Un inventaire des heures supplémentaires en suspens par secteur / dicastère

Le Bureau prend note de cette demande.

M. Dominique Castella représentant le cercle de Rossens.

Le cercle de Rossens souhaite des éclaircissements sur la décision du Conseil communal concernant le jumelage au village de Rossens avec la commune française de Saint-Rémy et aussi sur la manière dont cela a été communiqué aux présidents des parties intéressées.

M. Jean-François Charrière

Cette question a été discutée avec les représentants de Rossens qui s'occupent du jumelage, soit MM Biemann et Carrel lors d'une séance courant mars-avril 2017.

Il a été clairement expliqué la position du Conseil communal qui est de dire qu'un jumelage avec une commune de Saint-Rémy de 1'200 habitants et de Gibloux de 7'200 habitants n'a plus de sens en tant que tel.

Le Conseil communal comprend les amitiés qui se sont développées entre les personnes et pense qu'il est bien que cela continue. Il a été proposé de créer une association de leur propre initiative pour aller de l'avant. Afin d'assumer la transition, le Conseil communal s'engage à financer la moitié du financement que le jumelage avait par 5 ans, jusqu'en 2020, soit fr. 10'000.00.

M. Dominique Castella

Ce qui a clairement surpris le comité du jumelage, c'est l'envoi d'un courrier à Saint-Rémy leur indiquant que le jumelage était terminé et que le comité du jumelage de Rossens n'ait pas été mis en copie de ce courrier.

M. Jean-François Charrière

M. Charrière comprend leur surprise et s'engage à contacter M. Biemann. M. Charrière pense qu'il y a besoin d'une nouvelle discussion mais ne peut faire aucune promesse. Le but étant quand même de faire comprendre aux gens de Rossens que l'amitié ne tient pas aux subventions communales et qu'une association est un moyen pour permettre ces rencontres.

M. Léo Bulliard, Farvagny, à titre personnel.

Dans le dernier journal communal, il a été mentionné le prix du mérite sportif. Il salue cette démarche et par souci d'égalité mais également dans le but d'encourager et de récompenser tout concitoyen illustre, il demande au Conseil communal d'agir en faveur de la création d'un mérite culturel basé sur le même principe que le mérite sportif.

M. Jean-François Charrière

Le Conseil communal en prend note et étudiera cette question.

Dans le cadre de l'inauguration du home au mois de septembre, aura lieu une exposition d'œuvres d'artistes de la commune.

La parole n'étant plus demandée, Mme Christine Capper remercie l'assemblée pour les débats, rappelle la prochaine séance fixée au mardi 27 juin 2017 à 19h30 à la salle St-Rémy à Rossens. Elle souhaite aux personnes une bonne rentrée dans leur foyer.

La séance est levée à 22h30.

Approuvé le .....

La secrétaire

La présidente

Nadia Galley

Christine Capper